Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212200919-20260210-D26_10_02_0009-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

MAIRIE
DE
KERMOROC'H

22140

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE KERMOROC'H

EN DATE DU 10 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de KERMOROC'H, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie Yannick PRIGENT, maire.

Présents : Marie Yannick PRIGENT, Jean-François LE FICHANT, Sonia LE MEVEL, Yann BOURGES, Bénédicte LABAT, Hervé LE BRIS, Pierre GAUTIER

Absents excusés : Chloé ROUX, Émile MONFORT

Procuration : Émile MONFORT donne procuration à Bénédicte LABAT

Secrétaire de séance : Bénédicte LABAT

Nombre de membres au conseil					9	**Date convocation 05.02.2026**
Nombre de présents					7	
Nombre de votants					8	
Pour	**8**	Contre	0	Abstention	0	

Délibération N°10-02-0009 - Objet : Location parcelles situées rue Théodule Ribot

Les parcelles A114, A124, A125, A126, A127, A128, A129, A130, situées rue Théodule Ribot, sont à louer.
Suite à la dernière location, des travaux de remise en état de ces parcelles sont en cours.
Sébastien Le Cabec, agriculteur sur la commune, a eu l'autorisation d'exploiter ces terres.
Yann Bourgès propose aux élus de vendre ces parcelles.
Après échanges entre les élus et S. Le Cabec, Yann Bourgès lui propose d'acquérir ces parcelles. M. Le Cabec ne désire pas, pour l'instant, acquérir de nouvelles parcelles, mais il est toujours intéressé par la location et dans quelques années, l'acquisition de ces terres.
Après échanges entre élus, le conseil municipal valide une location pour un bail rural de 9 ans.
Les élus fixent le montant de 123,06€ l'hectare du fermage 2025-2026, ce fermage est actualisé chaque année en fonction de l'actualisation de l'indice des fermages. Le bail sera rédigé par Maître ALLANO, notaire à Bégard. Les frais de rédaction de l'acte seront à la charge du locataire, Sébastien Le Cabec.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- DÉCIDE d'accorder le fermage des parcelles communales A114, A124, A125, A126 , A127, A128, A129, A130, situées rue Théodule Ribot, d'une surface de 73 389m² à Sébastien Le Cabec domicilié 1 Crac'h Berhet 22140 Kermoroc'h à compter du 15 mars 2026 ;

- DÉCIDE de fixer le montant du fermage à 123,06€ l'hectare pour 2025-2026, actualisé chaque année en fonction de l'actualisation de l'indice des fermages ;

- VALIDE la décision de la location des terres pour un bail rural de 9 ans, dont l'acte sera rédigé par l'étude notariale de Maître Allano de Bégard et les frais de rédaction seront à la charge du locataire ;

- AUTORISE Mme le maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

Pour copie conforme
Le maire,
Marie Yannick PRIGENT

MAIRIE DE KERMOROC'H 22140 (Côtes d'Armor)

Certifiée exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission en préfecture de Saint-Brieuc le 18 février 2026 et de la publication le 18 février 2026